

En décembre dernier, le Sénat votait le passage en CDI des AESH après 3 ans de CDD ; en mai 2023 le gouvernement choisit de le retenir et propose un décret en ce sens. Le gouvernement présente cette décision comme une avancée.

Pour la CGT Éduc'action, le CDI à 3 ans pour les AESH ne leur apporte aucune reconnaissance professionnelle, aucune amélioration de leur niveau de vie, aucune évolution positive de leurs conditions de travail dégradées. **Cette décision ne peut pas répondre à l'urgence d'une vraie revalorisation salariale ni à l'absence d'attractivité de ce métier où les démissions et les burn-out se multiplient.**

Par ailleurs, le gouvernement agite un leurre en ouvrant la possibilité du temps complet à 35H d'accompagnement en ouvrant la mise à disposition aux collectivités territoriales. De ce fait, l'opération pourrait permettre une « rationalisation des coûts » et sans doute une diminution du nombre d'AESH.

Pour la CGT Éduc'action, le CDI à 3 ans ne constitue qu'une mesurette qui ne fera que graver dans le marbre la précarité des AESH. La mise à disposition aux collectivités est à la fois un déni total du métier et un facteur de dégradation des conditions de travail.

L'urgence absolue est à l'augmentation des salaires !

La CGT Éduc'action exige que le ministère de l'Éducation nationale assume ses responsabilités vis-à-vis de ses agent-es sans délai :

- Une grille salariale qui cesse de maintenir au SMIC la grande majorité et qui propose un véritable déroulement de carrière ;
- la création d'un corps de métier statutaire AESH au sein de l'Éducation nationale. Ce gouvernement refuse d'admettre l'évidence d'un métier incontournable au sein de l'École ;
- des mesures concrètes pour l'amélioration des conditions de travail et d'accompagnement, avec la généralisation de modules de formation communs entre tous les acteurs et actrices des équipes éducatives, pédagogiques et de santé.

Pour toute ces raisons, La CGT Éduc'action a réaffirmé que cette proposition « de façade » ne change rien aux conditions salariales lamentables des AESH ni au manque d'attractivité du métier. La CGT Éduc'action ne se laissera pas tromper par des annonces au rabais et a donc refusé de prendre part au vote lors du Comité Social Administratif Ministériel (CSA Men). Cette supercherie n'améliore en rien le parcours professionnel des AESH, ni ne répond à nos revendications portées depuis de nombreuses années.

La CGT Éduc'action continue de mener le combat aux côtés des AESH pour exiger un vrai statut pour un vrai métier. **La CGT Éduc'action reste mobilisée pour et avec les collègues, localement et au niveau national et appelle les AESH et tous les personnels à se mobiliser le 13 juin 2023 pour mettre fin à ce mépris et obtenir satisfaction de leurs revendications.**